



BUDGET PRIMITIF 2021

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

I. Le cadre général du budget

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation, elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisés et prévus par la commune pour l'année N. Il doit respecter les principes budgétaires : d'annualité, d'universalité, d'unité, d'équilibre et d'antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou avant le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 est voté le 8 avril 2021 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté soit sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux, soit sur le site internet de la commune.

II. Les éléments de contexte et les priorités du budget

La population de la commune est en croissante augmentation depuis ces dernières années, avec le développement de la ZAC de Cantausseil.

La population Insee de la commune est de 3046 habitants - populations légales au 1^{er} janvier 2018 en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

La commune a engagé une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement depuis ces dernières années tout en maintenant un service public de qualité aux Saint-Brésois.

La commune a pris la décision de bâtir le budget primitif 2021 sans hausse des taux de la fiscalité communale pour la 6^{ème} année consécutive et de ne pas recourir à l'emprunt pour financer ses dépenses d'investissements.

III. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

➤ **Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de service effectuées, les subventions versées aux associations et des intérêts des emprunts à payer.

- Le montant des charges de personnel s'élève à 1 666 463.89 €.

L'effectif de la commune est de 47 agents au 1^{er} janvier 2021 qui se décompose de la façon suivante :

- 30 titulaires à temps complet
- 4 titulaires à temps non complet
- 2 non titulaires à temps complet
- 10 Non titulaires à temps non complet
- 1 non titulaire indiciaire privé

- Les subventions versées aux associations de la commune sont les suivantes :

Associations	Montant
BSBV Foot	5 000,00 €
Avenir pour l'enfance	300,00 €
Atelier Petra	400,00 €
Club Age d'Or	800,00 €
Club des commerçants de Saint-Brès	1 000.00 €
Club micro informatique	800.00 €
Danse la vie	500,00 €
Ecole élémentaire	3 440,00 €
Ecole Maternelle	2 000,00 €
Génération Zen	200,00 €
GRS expression	2 500,00 €
Les flèches de Saint-Brès	1 500.00 €
Les jardins de Jeannot	1 000.00 €
L'Ensemblerie	200.00 €
Mini boule	1 200,00 €
Nature et loisirs	500,00 €
RASED	300,00 €
Rebond	500,00 €
Saint-Brès Carnaval	1 000,00 €
Secours catholique	100,00 €
Tennis Saint-Brès	3 600,00 €
Souvenir français	400,00 €
Sximrun34	300,00 €
FNATH	300,00 €
Fonds non affectés	26 600,00 €
TOTAL	54 440,00 €

➤ **Les recettes de fonctionnement** correspondent aux impôts locaux, aux dotations de l'Etat, ainsi qu'aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centre de loisirs, locations de matériel...) et aux revenus des immeubles (loyers de l'agence postale, antenne Orange, locations de salles).

- Les recettes fiscales attendues pour l'exercice 2021 s'élèvent à 1 767 538.00 euros

- La Dotation Globale de Fonctionnement est estimée à 197 639.00 € pour 2021.

Evolution de la DGF	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation globale de fonctionnement	358 812	335 411	285 526	233 721	210 641	210 888	210 040	200 891	197 639
Ecart par rapport à 2013		-23 401	-73 286	-125 091	-148 171	-147 924	- 148 772	-157 921	-161 173
Perte cumulée		-23 401	-96 687	-221 778	-369 949	-517 873	- 666 645	- 824 566	-985 739

-

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 785 200.00 euros.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	521 150,00 €	Excédent de fonctionnement reporté	65 793,00 €
Charges de personnel	1 666 463,89 €	Atténuation de charges	50 000,00 €
Atténuation de produits	194 840,00 €	Produit des services	207 300,00 €
Autres charges de gestion courante	189 813,00 €	Impôts et taxes	1 990 581,00 €
Charges financières	29 781,07 €	Dotations et participations	426 088,00 €
Charges exceptionnelles	3 000,00 €	Autres produits de gestion courante	18 000,00 €
Dépenses imprévues	73 000,00 €	Produits financiers	100,00 €
		Produits exceptionnels	1200,00 €
TOTAL dépenses réelles	2 678 047.96 €	TOTAL recettes réelles	2 759 062,00 €
Virement à la section d'investissement	93 000,00 €		
Opérations d'ordre de transfert entre section	14 152,04€	Opération d'ordre de transfert entre section	26 138,00 €
TOTAL GENERAL	2 785 200,00 €	TOTAL GENERAL	2 785 200,00 €

c) La fiscalité :

Les taux de la fiscalité communale restent stables en 2021 pour la 6^{ème} année consécutive.

Suite à la réforme de la fiscalité prévue à l'article 16 de la loi de finances pour 2020 :

- Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales
- Compensation par le transfert de la part départementale de la taxe foncière des propriétés bâties de 2020
- Mise en place du coefficient correcteur pour neutraliser les écarts.

	Base d'imposition 2021	Taux 2021	Evolution 2021 /2020	Produit d'imposition 2021
Taxe foncière sur le bâti	2 686 000.00 €	44.53 %	0 %	1 196 076.00 €
Taxe foncière sur le non bâti	37 600 €	101.17 %	0 %	38 040.00 €
Sous total				1 234 116.00 €
Compensation taxe habitation				533 422.00 €
TOTAL				1 767 538.00 €

IV. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des frais d'étude, des travaux sur des structures déjà existantes, ou sur des structures en cours de réalisation, des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers...
- en recettes : le financement est essentiellement assuré par les ressources propres de la commune, le FCTVA, les recettes dites patrimoniales telles qu'une partie de la taxe d'aménagement et les subventions d'investissement.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 236 898.84 € euros.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	77 625.53 €	Subventions d'investissement	121 195.00 €
Subventions d'équipement versées	2 046.00 €	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	76 500.00 €
Immobilisations corporelles	164 235.25 €	Excédents de fonctionnement	436 805.29 €
Immobilisations en cours	3 842 901.16 €	Autres immobilisations financières	2 110.00 €
Emprunts et dettes	93 000.00 €		
TOTAL dépenses réelles	4 164 025.94 €	TOTAL recettes réelles	636 610.29 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	57 090.90 €	Virement de la section de fonctionnement	93 000.00 €
		Opérations d'ordre de transfert entre section	14 152.04 €
		Opérations patrimoniales	30 952.90 €
		Excédent reporté	3 462 183.61 €
TOTAL GENERAL	4 236 898.84 €	TOTAL GENERAL	4 236 898.84 €

c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

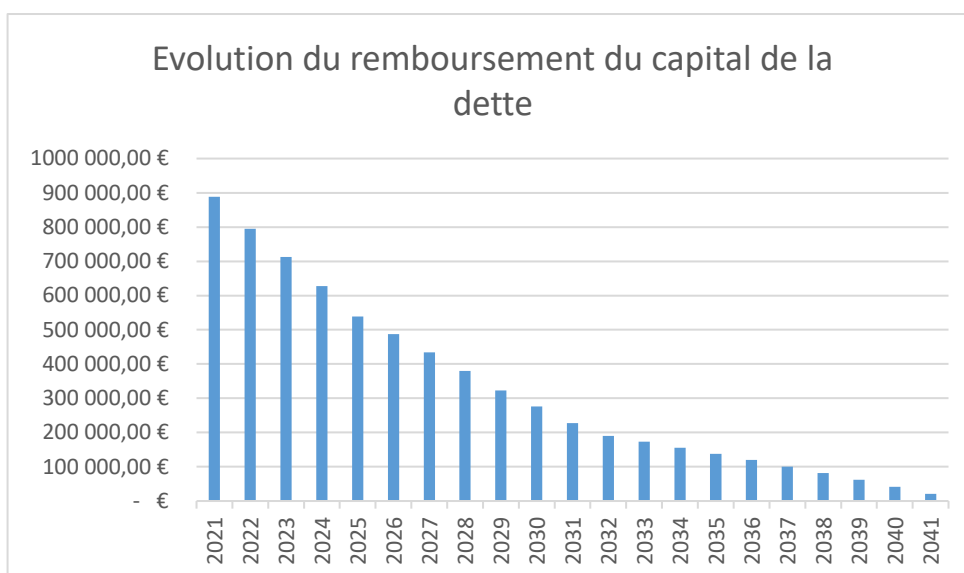
- Extension - Rénovation du groupe scolaire existant
- Acquisition d'un terrain appartenant à M. Mme Charissou
- Rénovation de l'aire de jeux du Parcours de Santé
- Travaux de rénovation de la « Maison Lamouroux »

V. Structure et état de la dette :

La dette se compose de 7 emprunts, la totalité de ces emprunts sont à taux fixe. La structure de la dette est donc saine. Le dernier emprunt souscrit en 2016 est celui pour l'acquisition de la Maison Lamouroux d'un montant de 400 000 euros.

Le remboursement du capital des emprunts pour 2021 représente 92 944.00 € euros.

Au 1^{er} janvier 2021, l'encours de la dette s'élève à 888 142.02 €.



VI. Les principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement / habitant :	884.25 €
Produit des impositions directes / habitant :	591.33 €
Recettes réelles de fonctionnement / habitant :	895.96 €
Encours de la dette / habitant :	295.46 €
DGF / habitant :	79.43 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :	62.23 €